

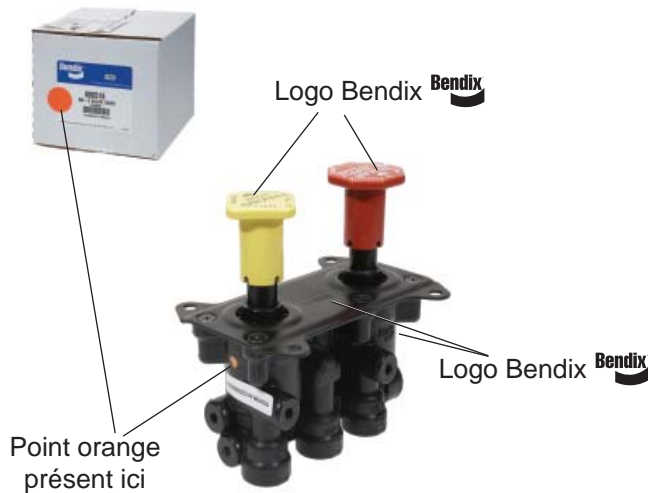
Campagne de rappel – Robinets de freinage MV-3® de Bendix®

Guide d'identification

Mars 2008

Ce guide clair et méthodique permet d'identifier les robinets de freinage MV-3® qui sont soumis à la **Campagne de rappel n° 08E-018.**

Bendix Commercial Vehicle Systems LLC a établi que le corps des robinets de freinage MV-3® soumis à ce rappel a été fabriqué au cours d'une période précise : du 19 décembre 2007 au 21 janvier 2008 inclusivement. Tous les robinets MV-3® dont le corps a été fabriqué au cours de cette période doivent être remplacés, en accord avec cette campagne de rappel. Pour faciliter leur identification, les nouveaux robinets MV-3® portent désormais un point orange sur le côté et sur leur boîte, indiquant qu'ils ne font pas partie du rappel. Si vous constatez un point orange sur le côté du robinet, vous n'avez donc pas besoin de poursuivre l'inspection. En revanche, si le robinet MV-3® n'a pas de point orange, veuillez suivre les directives suivantes pour savoir s'il doit être remplacé.



Robinets de freinage MV-3®



Étape 1 : Vérifier que le robinet de freinage est bien un robinet MV-3® Bendix® (il portera alors le logo Bendix). Les emplacements indiqués du logo sont les plus courants.

Étape 2 : Repérez le code de date **moulé** du corps de robinet MV-3®, sur le côté de celui-ci (voir illustration). (**Remarque : Seule cette date permet d'évaluer le corps du robinet. Un code de date de fabrication Bendix est aussi gravé en dessous du code moulé : ignorer ce code.**)

Étape 3 : Vérifier si la date du code **moulé** fait partie de la période de rappel, soit **19/déc./2007 à 21/janv./2008 inclusivement.**

Étape 4 : Si le robinet fait partie de la campagne de rappel, il doit être remplacé en accord avec les procédures de cette campagne.

